

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 novembre 2022**

Le 17 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des fêtes d'Arcey (25750). La séance est ouverte à 20 h. Le quorum est atteint.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*) ; André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*) ; Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*),

**ABSENTS EXCUSES :**

Christophe BOUVIER (*Médière*), Richard BRUGGER (*Montussaint*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Michel VERDIERE (*Arcey*), pouvoir à Chantal JACQUEMIN ; Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), pouvoir à Georges GARNIER.

**ABSENTS :**

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigny*), Annie

GROSJEAN (*Nans*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*),

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Martine LOHSE, parmi les membres du conseil communautaire.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 octobre 2022**

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 20 octobre 2022 et, en l'absence d'observation, considère ce procès-verbal approuvé à l'unanimité.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PREAMBULE**

Intervention du CNAS

Rendu au conseil communautaire des délégations du Président pour le mois d'octobre 2022

### **PROJET DE TERRITOIRE**

- 1) Assistance du Cabinet AGORA pour le futur projet de territoire

### **ECONMIE**

- 2) Conventonnement avec l'incubateur régional DECA-BFC

### **COMPTABILITE - FINANCES – BUDGET :**

- 3) DM sur budget annexe « Régie eau »
- 4) DM sur budget annexe « Régie assainissement »
- 5) DM sur budget principal

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

- 6) Versement 2<sup>ème</sup> semestre 2022

### **CTG :**

- 7) Convention territoriale globale entre la CAF du Doubs et la CC2VV

### **HABITAT :**

- 8) Convention avec le PETR du Doubs central

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 9) Modification du poste d'agent d'accueil

### **MARCHES PUBLICS**

- 10) Avenant au marché de travaux d'interconnexion e Glainans

### **QUESTIONS DIVERSES**

## Intervention du CNAS



Bruno BEAUDREY donne la parole à des représentants du Comité National d'Action Sociale de la région Grand Est pour une présentation des actions menées à destination des agents des collectivités territoriales adhérentes.

La présentation est suivie d'un échange avec les maires présents dans la salle.

Il est demandé que des réunions soient organisées à destination des agents de la CC2VV et des communes pour rappeler les différentes prestations proposées.

*Arrivée de Mme Joëlle PAHIN à 19h20.*

## Le Président donne lecture à l'assemblée de la liste des décisions prises dans le cadre de ses délégations pour le mois d'octobre 2022 :

Thème	Date de décision	Document	Tiers	Désignation	Montant TTC
Marchés publics, avenants et conventions financières de moins de 40 000 € ht	18/10/2022	Devis	PLAFOND LAFFOND	Cloisonnement bureau Régie eau asst (Siège CC2VV)	8 350.77 €
	18/10/2022	Devis	SOPREMA	Reprise étanchéité toiture gymnase ISD (pris en charge assurance dommage ouvrage)	5 405.76 €
	21/10/2022	Devis	MATERIAUX DU VAL	Stock pièces magasin Clerval (Régie Eau)	6 027.55 €
Signature de conventions entre la CC2VV et ses communes ou tout organisme public, parapublic ou privé	21/10/2022	Convention	mairie Arcey et un particulier	autorisation de passage canalisations eaux usées	

## DELIBERATIONS

2022-11 01

**Projet de territoire : Assistance par le Cabinet AGORA**

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes souhaite s'engager sur un projet de territoire ; document qui représente à la fois un projet, un engagement et une feuille de route.

Ce document donnera le sens de l'action publique que le Président, les Maires et le Bureau communautaire, s'engageront à porter en faveur du développement du territoire et donnera les grandes perspectives à l'échelle communautaire pour les années à venir. Pour ce faire, il est important de définir des ambitions d'envergure qui seront fixées par ce document et qui se déclineront suivant différentes thématiques.

Le cabinet Agora, qui a déjà réalisé un travail sur le pacte fiscal et financier, se propose d'accompagner la collectivité dans la démarche d'élaboration du futur projet de territoire, pour un coût global de 21 165 € TTC.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De valider le recours au cabinet Agora pour l'élaboration du projet de territoire, pour un montant total de 21 165 € TTC
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision

➤ **Discussion / réaction :**

- **Le Président** incite les maires à être présents lors du rendu du Cabinet AGORA le 24 novembre prochain.  
**André PARROT** rappelle que le projet de territoire devra être inscrit sur un document synthétique et précis et couvrir différentes thématiques. Ce document sera indispensable quand la CC2VV ira devant des co-financeurs.
- **Gérard JOUILLEROT** demande la durée approximative de cette étude ?
- **Guillaume COUTHERUT, DGS**, lui répond qu'elle devrait durer de 6 à 8 mois (le temps d'organiser les différentes rencontres avec les maires)

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2022-11-02

**Conventionnement avec l'incubateur régional DECA - BFC**

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie rappelle à l'assemblée que le Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne-Franche-Comté (**DECA-BFC**) a été fondé en 2017 par des universités de Bourgogne Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté.

Il accompagne des start-ups en leur faisant bénéficier d'un dispositif d'incubation : accompagnement par un chargé d'affaires, ateliers d'entrepreneuriat, mise en relation avec des acteurs de l'innovation.

Dans le cadre de ce parcours, les structures accompagnées peuvent avoir besoin de prestations externes (études de marché, rédaction de statuts, finalisation du business plan...).

C'est à ce titre que les EPCI interviennent à travers un financement dédié à la prise en charge d'une partie de ces prestations.

Il indique que 2 projets issus du territoire de la CC2VV ont été présentés à un comité de sélection le 8 novembre dernier :

- |   |  |
|---|--|
| - la société BE4H de l'Isle-sur-le-Doubs    | Retrofit des chaudières à fioul  |
| - la société Aquagreen Project de Rougemont | Biogel des vignes ( <i>procédé qui permet de convertir les chaudières à fioul pour fonctionner à l'hydrogène</i> ) |

Suite à ce comité de sélection, les 2 projets ont été retenus pour intégrer le dispositif d'incubation.

La participation la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, pour la durée de la convention, sera donc de 30 000 €, permettant de financer les 2 dossiers (estimés à 15 000 € chacun).

Il est proposé au conseil communautaire de signer la convention d'objectifs et de moyens avec DECA-BFC.

M. Pascal FALLOT, partie prenante, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après délibération, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens DECA-BFC / CC2VV

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 2

2022-10-03 – 04 – 05 – 05b

Décisions modificatives sur budgets 2022

Le Président présente à l'assemblée plusieurs décisions modificatives sur le budget principal et les budgets annexes « Régie eau » et « Régie assainissement » :

25156 Code INSEE	Cté de communes 2 Vallées Vertes BUDGET REGIE EAU 651	DM n°4 2022 n° 2022_M.03
---------------------	--	-----------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire du 17/11/2022  
AUGMENTATION CHAPITRE 16

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

25156 Code INSEE	Cté de communes 2 Vallées Vertes BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652	DM n°4 2022 n° 2022_M.04
---------------------	---	-----------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire du 17/11/2022  
AUGMENTATION CHAPITRE 66

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

<b>25156</b> Code INSEE	<b>Cté de communes 2 Vallées Vertes</b> Budget Général CC2VV (650)	<b>DM n°1 2022</b> n° 2022-11.05
----------------------------	---	-------------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire du 17/11/2022**  
**REGULARISATION SMIX EUROPOLYS- peril-emprunt-014**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-73928-020 : Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	138 600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>138 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-773-020 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	149 760.00 €
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 800.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>163 560.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>144 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>163 560.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>144 600.00 €</b>		<b>163 560.00 €</b>

<b>25156</b> Code INSEE	<b>Cté de communes 2 Vallées Vertes</b> Budget Général CC2VV (650)	<b>DM n°3 2022</b> n° 2022-11.05b
----------------------------	---	--------------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire du**  
**AMORTISSEMENT** *17/11/2022*

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 327.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 327.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 327.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 327.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 327.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 327.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 327.00 €</b>		<b>1 327.00 €</b>

Délibérations adoptées avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2022-10-06

**Aide aux associations : 2<sup>ème</sup> semestre 2022**

Le vice-Président en charge la vie associative présente le sujet à l'assemblée :

Il rappelle que la CC2VV a défini et validé son règlement en matière d'aide aux associations et autres organismes en 2018, avec mise en application à compter de 2019.

Pour ce 2<sup>ème</sup> semestre 2022, les membres du Groupe de travail « Aide aux Associations » se sont réunis le 24/10/2022 et l'Exécutif le 03/11/2022 afin de déterminer, au vu des critères définis dans le règlement (accès à la culture en milieu rural, actions en direction de la jeunesse et animation du territoire en lien avec les domaines de compétence de la CC) :

- ✓ la recevabilité des dossiers
- ✓ le choix d'un ou plusieurs dossiers (en cas de demande multiple d'une même association)
- ✓ le montant proposé, pour chaque dossier retenu

Pour rappel :

<b>BUDGET 2022</b>	<b>10 000,00 €</b>
<i>Reliquat aide aux Associations 2021 - 2<sup>ème</sup> semestre (Délibéré le 03/02/22 Versée en 03/2022 - 500€ A+ DANS LE BUS + 300€ EPICERIE VILLAGE ACCOLANS + 300€ ELEVEURS DE L'AIRE URBAINE</i>	<b>1 100,00 €</b>
<b>Total versé pour le 1er semestre 2022 suite au CC du 19/05/22</b>	<b>3 250,00 €</b>
<b>Total versé pour 2022</b>	<b>4 350,00 €</b>
<b>Solde budget pour 2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>5 650,00 €</b>

Les 8 dossiers ci-dessous ont été retenus et les membres de l'Exécutif proposent à l'assemblée les montants de subventions suivants :

N° dossier	Date de réception CC2VV	Organisme demandeur	Intitulé de la demande	Montant demandé	Proposition de l'Exécutif
2022/01	28/02/2022 (relance reliquat)	CIDFF	Permanences réalisées sur la commune de l'ISD pendant l'année 2022 (12 permanences d'informations téléphoniques juridiques)	600,00 €	600,00 €

2022/15	16/05/2022	Club d'Orientation Randonnée Rougemont	Fête du club le 04/09/22 - 3 randonnées balisées - Faire découvrir le territoire au travers des parcours	500,00 €	200,00 €
2022/16	17/05/2022	Rougemont concorde	Le club de foot fête ses 90 ans le 09/07/2022	2 000,00 €	/
2022/17	23/07/2022	Les concerts du Doubs Gondenans les moulins	3ème festival des Vallées Vertes du 21 au 24 juillet 2022 <i>Concerts de musique classique gratuit dans différents lieux (Cubry, Cuse et Adrisans, Rougemont, Bournel et la Forge de Montagney)</i>	3 000,00 €	2 000,00 €
2022/18	18/07/2022	A+ dans le bus Fontaine les Clerval	13ème édition du Festival sous la Côte <i>4 Concerts gratuits le 27/08/22</i>	1 000,00 €	250,00 €
2022/19	03/08/2022	L'Isle Bienvenue ISD	Vidéo promotionnelle 08/2022 <i>(Coup de projecteur sur le tissu économique, touristique de l'ISD - Faire redécouvrir les commerces de proximités)</i>	1 998,00 €	1 000,00 €
2022/20	23/08/2022	Comité 13-15 Branne	Election Miss 13/15 nationale Lieu : salle Héricourt Novembre 2023 Election d'une miss 13/15 sur toutes les régions (métropole + Dom Tom), gestion du spectacle, hébergement, repas etc...	600,00 €	/
2022/21	20/10/2022	Doubs Sud Athlétisme ISD	Championnat Départemental de Kid Cross Samedi 10 décembre 2022 Rassemblement de 10 clubs du Doubs pour le championnat hivernal (Goûters-Médailles-Coupes- Déplacements, mascotte)	600,00 €	500,00 €
		<b>TOTAL</b>			<b>4 550,00 €</b>

L'exposé du vice-Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'acter la liste des attributaires de subventions ci-dessus, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022, pour un montant total de subvention de 4 550.00 €
- D'autoriser le Président à notifier ces subventions et à signer tout document nécessaire à leur versement

➤ **Discussion / réaction :**

- **Bruno BEAUDREY** indique que la CC2VV a quelques fois des remarques de la part de présidents d'associations. Il faudra bien préciser que la comcom n'intervient que sur des actions qui rayonnent sur l'ensemble du territoire. Si les interventions visaient des « petits projets communaux », les subventions seraient minimales.

- **Cyril SIMONIN** demande des précisions par rapport aux différences de certains montants octroyés aux projets culturels (ex. : concerts à Gondenans les Moulins et soirée « Festival sous la Côte »).
- **Laurent TOURTIER** précise que les 2 prestations n'étaient pas du tout identiques. Les concerts de Gondenans-Montby ont été organisés sur 4 soirées, avec une aura importante sur le territoire. La soirée du festival sous la Côte a bénéficié de fonds dégagés par une buvette.

Délibération adoptée avec :

Votants : 46

Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

**2022-10-07**

**Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF du Doubs et la CC2VV**

Alain PASTEUR et Stéphanie PACCHIOLI, vice-présidents, présentent le sujet à l'assemblée.

Ils rappellent que, dans le cadre de la prochaine signature de la CTG 2022-2026 entre la CAF et la CC2VV, un diagnostic de territoire a été effectué.

Ses conclusions ont abouti à l'identification de 7 axes stratégiques, déclinés en 13 fiches-action, détaillées en séance.

Alain PASTEUR précise que la convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire visant à :

- Identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes et les communes associées (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Stéphanie PACCHIOLI précise que la signature officielle de cette convention avec la CAF est prévue dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de décembre 2022.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ) ;

Vu le Diagnostic de territoire « les données froides » établi par Familles Rurales en octobre 2022 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer, avant la fin de l'année 2022, la convention Territoriale Globale avec la CAF du Doubs, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026**

➤ **Discussion / réaction :**

- **Alain PASTEUR** explique que la CTG remplacera les différentes aides que nous touchions jusqu'à présent de la part de la CAF. Sa particularité est qu'elle couvre beaucoup plus de secteurs que l'ancien dispositif.  
*Il précise que le but de la CTG est d'élaborer un projet pour construire un plan d'actions*
- **Gérard JOUILLEROT** demande si les communes concernées jusqu'à présent par des CEJ seront intégrées dans ce dispositif ?  
*Stéphanie PACCHIOLI* précise que chacune des communes concernées sera signataire de la Convention Territoriale Globale.
- **Edwige GARRESSUS** demande s'il y aura un diagnostic de fait ?  
*Alain PASTEUR* répond que oui et que ce dernier sera transmis à toutes les communes qui en feront la demande.

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

**2022-10-08**

**Convention de partenariat avec le PETR du Doubs central : Animations et mise en place des permanences décentralisées de la Maison de l'Habitat du Doubs**

Il est rappelé au conseil les éléments suivants :

Depuis octobre 2016, le PETR a mis en place, avec les communautés de communes, un partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD - Anciennement ADIL du Doubs et CAUE). Ce partenariat consiste à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de conseils des particuliers et des professionnels du bâtiment sur des questions d'habitat.

Les bilans annuels de ce dispositif montrent tout l'intérêt de ce partenariat qui répond à un besoin des habitants. Fort de cette dynamique, le PETR et les communautés de communes souhaitent maintenir un partenariat avec la MHD. Une nouvelle convention est donc proposée pour fixer les modalités du dispositif pour 2022.

Le PETR du Doubs central conventionne avec la MHD pour assurer des actions d'animation, de communication et de conseil. La poursuite du partenariat en 2022 a pour objectif de réaliser de nouvelles actions définies dans la convention et ainsi de maintenir des permanences de proximités réparties sur le territoire du Doubs central avec l'apport de conseils techniques et financiers d'un juriste, d'un architecte ou d'un conseiller en rénovation énergétique.

Le PETR conventionne avec les communautés de communes pour assurer la mise en œuvre du dispositif.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements respectifs des parties. Elle doit permettre d'assurer la bonne réalisation des animations et des permanences ainsi que son financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte que le PETR mandate la Maison de l'Habitat du Doubs pour poursuivre cette opération conformément à la convention,
- Accepte les termes de la convention de partenariat avec le PETR (*dont un modèle est annexé à la présente délibération*),
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le PETR du Doubs central,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'opération et inscrite dans la convention seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.

➤ **Discussion / réaction :**

- **Gérard JOUILLEROT** demande si la convention entre le CAUE du Doubs et la CC2VV est toujours valable ?
- **Georges GARNIER** répond que oui, elle a été votée récemment en conseil communautaire. Une publicité sera faite prochainement, via la distribution de flyers ou sur intramuros.

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2022-10-09

RESSOURCES HUMAINES :

**Modification du poste d'agent d'accueil CC2VV (suppression / création)**

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge des ressources humaines informe l'assemblée que l'agent d'accueil de la CC2VV va se voir confier de nouvelles missions au sein de la communauté de communes. Il est donc nécessaire de modifier son poste en conséquence.

Pour ce faire, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif à 30 h d'agent d'accueil et de créer un poste d'adjoint administratif à 35 h pour exercer les fonctions d'accueil et d'autres missions complémentaires (renfort RH et autres services)

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De supprimer un poste d'adjoint administratif à 30 heures hebdomadaires,
- De créer un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/12/2022

*Délibération adoptée avec :*

*Votants : 44*

*Exprimés : 44*

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

2022-10-10

**Régie eau et assainissement : Avenant n° 2 au marché de travaux d'interconnexion de Glainans n° cc2vv\_2021\_06**

Il est rappelé à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'interconnexion d'eau potable entre la commune d'Anteuil et sa commune associée de Glainans, le projet intégrait la création de l'interconnexion ainsi que la réhabilitation d'une partie du réseau de distribution d'eau potable de Glainans

L'entreprise Pellegrini a été retenue pour la réalisation du marché de base pour un montant de 247 000 € HT, montant ne prenant pas en considération la réhabilitation des branchements.

Le conseil communautaire a validé un avenant n°1 lors de sa séance du 22 septembre 2022. Cet avenant portait sur la reprise de 17 branchements d'eau potable prévus dans les plans de financement initial.

Des travaux supplémentaires nous ont été imposés par les services de la voirie du Département :

- ✓ La mise en place de grave bitume (*non prévues dans les demandes de permission de voirie préalables*) ;
- ✓ Une déviation de la Route départementale 31 nous a également été imposée en cours de chantier (*celle-ci sera réalisée par les services du Département et refacturée par la suite*)

De plus, 2 branchements d'eau potable non prévus au marché initial, car n'étant pas référencés sur nos plans comme implantés Grande Rue à Glainans, ont dû être repris en toute fin de chantier.

Il est donc proposé au conseil de valider un second avenant sur ce marché :

- 5 462,40 € : grave bitume sous la route départementale
- 1 038,16 € : coût déviation de la route départementale
- 4 300 € : 2 branchements
- **Soit un total de 10 800,76 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant suivant, qui intervient suite à des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues :

- ✓ Attributaire : entreprise PELLEGRINI
- ✓ Montant du marché initial du 14/03/2022 : 247 000 € HT
- ✓ Avenant n° 1 (CC du 22/09/2022) : plus-value de 47 430 € H.T.
  
- ✓ **Avenant n° 2, objet de la présente délibération : plus-value de 10 800,76€ H.T.**
- ✓ **Nouveau montant du marché suite à l'avenant n°2 : 305 230,76 € HT**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **Michel LAURENT** demande si la CC2VV s'est positionnée par rapport à une demande de fonds de concours de la ville de l'Isle sur le Doubs pour la rénovation de la salle de l'EREC. Il précise que le plan de financement de ce gros projet n'est toujours pas bouclé.  
**André PARROT** rappelle qu'il est difficile de répondre sur un projet précis sans avoir, au préalable, un plan d'aide global qui couvre l'ensemble du territoire, les autres bourgs centres pouvant avoir des projets de même envergure.  
**Bruno BEAUDREY** s'engage à apporter une réponse à la commune de l'Isle sur le Doubs avant la fin de l'année. Il indique que le sujet sera mis à l'ordre du jour de la réunion de l'Exécutif du 01/12/2022
  
- **Gérard JOUILLEROT** demande si le Cabinet AGORA tiendra compte de la situation de crise actuelle dans sa restitution du Pacte Fiscal et Financier ?  
**Bruno BEAUDREY** lui répond qu'effectivement, ce sera pris en compte

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15

A Pays de Clerval, le 26/10/2022

Le secrétaire de séance,  
Martine LOHSE



Le Président,  
Bruno BEAUDREY

